

LE Défi de Managua

ÉLIMINER LES MINES ANTIPERSONNEL DES AMÉRIQUES

Lorsqu'une convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été ouverte à la signature en 1997 à Ottawa, un grand vent d'espoir a soufflé sur le monde. Celui-ci détenait enfin un outil qui permettrait de s'attaquer énergiquement au problème des mines antipersonnel et transformerait la vie des personnes habitant les collectivités touchées.

Les pays des Amériques ont pris les devants pour veiller à ce que le rêve se réalise. Avant la conférence de 1997, les États d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud s'étaient déjà engagés à faire en sorte que le continent devienne exempt de mines. À ce jour, 33 des 35 États de la région ont signé la Convention d'Ottawa, et 27 l'ont également ratifiée, acceptant ainsi formellement les dispositions relatives à l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel.

Moins de quatre ans plus tard, la Convention a une réelle incidence ici dans les Amériques ainsi qu'à travers le monde. En effet, dans les pays les plus touchés par les mines, le nombre de victimes a diminué. De même, on constate une baisse de la production, de l'exportation et du commerce de mines antipersonnel. Plus de 22 millions de mines ont été détruites par plus de 50 pays, et elles sont retirées du sol plus rapidement qu'elles n'y sont enfouies.

Dans l'ensemble des Amériques, les pays réalisent des programmes de déminage, de destruction des stocks, d'aide aux victimes et de sensibilisation aux mines pour répondre aux besoins des collectivités. Ce faisant, la région s'approche de plus en plus du but qu'elle s'est fixé.

En septembre prochain, la Troisième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa se tiendra à Managua, la capitale du Nicaragua. En prévision de cet événement, le « Défi de Managua » a été lancé; il vise à accélérer la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa dans les Amériques.

Lors de la Réunion de Managua, tous les regards seront tournés vers les


Amériques. Le Défi saisira l'occasion qui se présente en demandant aux pays signataires de la région de prendre des mesures exceptionnelles d'ici septembre :

- terminer le processus de ratification de la Convention si ce n'est pas déjà fait;
- compléter la préparation de tous les rapports sur la transparence dont il est question à l'article 7 de la Convention;
- achever de détruire tout leur stock de mines antipersonnel.



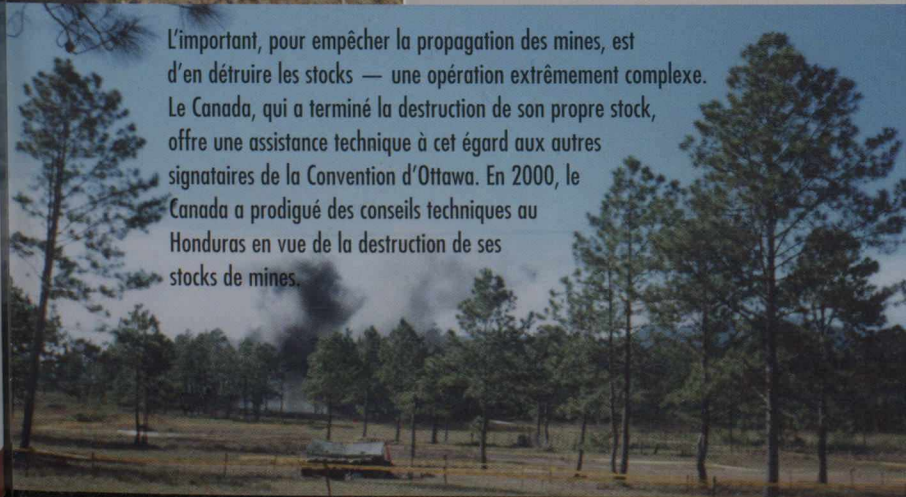
Grâce, entre autres, aux 100 millions de dollars offerts par le Fonds canadien contre les mines, le Canada aide les États des Amériques à respecter les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Convention et à relever le Défi de Managua.

Nos efforts communs nous mènent à grands pas vers l'édification d'un monde où les mines antipersonnel ne constituent plus une menace. Pour leur part, les Amériques sont en bonne voie de devenir le premier continent au monde exempt de mines. ●—



Le déblaiement des mines permet de recommencer à exploiter la terre en toute sécurité et de bâtir la confiance entre les pays. Le Canada fournit des ensembles de protection de fabrication canadienne pour le déminage de la frontière entre le Pérou et l'Équateur.

Des programmes d'aide contribuent à combler les besoins immédiats et à long terme des victimes des mines dans les Amériques. Ils vont des premiers soins d'urgence à la réadaptation sociale et économique. Le Canada contribue notamment à cette clinique de soins prothétiques au Nicaragua.



L'important, pour empêcher la propagation des mines, est d'en détruire les stocks — une opération extrêmement complexe. Le Canada, qui a terminé la destruction de son propre stock, offre une assistance technique à cet égard aux autres signataires de la Convention d'Ottawa. En 2000, le Canada a prodigué des conseils techniques au Honduras en vue de la destruction de ses stocks de mines.



Une nouveauté! **À pas mesurés : Le mouvement mondial pour interdire les mines terrestres** est une vidéocassette de 17 minutes qui traite du mouvement mondial en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel. Créée principalement à l'intention des jeunes Canadiens par le MAECI, elle donne un aperçu du problème, récapitule les efforts diplomatiques qui ont mené à la Convention d'Ottawa, examine les mesures prises actuellement et propose quelques moyens d'action pour les particuliers.

La vidéo est disponible en français et en anglais en format VHS. Pour vous en procurer un exemplaire gratuit, adressez-vous aux Services d'information du MAECI en composant le 1 800 267-8376 (sans frais) ou le (613) 944-4000 (région de la capitale nationale); télécopieur : (613) 996-9709; courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca